



Direction du Logement et de l'Habitat

2022 DLH 40 - Réitérations et modifications de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social de la RIVP

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations 2015 DLH 431, 2015 DLH 268 et 2015 DLH 434, le Conseil de Paris a financé 3 opérations de réhabilitation de logements sociaux réalisées par la RIVP dans les 13^e, 14^e et 20^e arrondissements qui depuis sont livrées ou seront très prochainement livrées et a accordé dans ce cadre la garantie de la Ville de Paris aux prêts finançant ces projets.

Ayant désormais signé les contrats des prêts PAM et PHB finançant ces opérations, la RIVP sollicite la Ville de Paris pour qu'elle garantisse ces prêts aux conditions établies par la Caisse de Dépôts et Consignations pour un encours total de 7 173 127 euros.

Je vous propose en conséquence d'accorder la garantie de la Ville pour le service des intérêts et l'amortissement des emprunts PAM et PHB à souscrire par la RIVP auprès de la Caisse des dépôts et Consignations pour le financement de l'ensemble de ces opérations de réhabilitation du parc de logements sociaux de la RIVP.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris